



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **jeudi 20 juillet 2023 à 17h30 à la salle Aubergine**. L'avis de convocation a été signifié par la directrice générale et greffière-trésorière le 18 juillet par courriel. Étaient présents :

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Vanessa Leclerc, conseillère siège no 2 - absente
Mario Baillargeon, conseiller siège no 3 - absent
Karen Mc Gurrin, conseillère siège no 4
Chanel Fortin, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Préambule : À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche Dominique Chagnon
4. Acquisition APRIA – Service incendie
5. Acquisition Ponceaux
6. Demande au Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL)
7. Autorisation FRR volet 2 – Camp Richelieu
8. Transfert lots – Rue du Domaine-Simon
9. Mandat asphalte patinoire
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 439-2023-07

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

3. EMBAUCHE DOMINIQUE CHAGNON

CONSIDÉRANT l'affichage de poste de secrétaire-réceptionniste au bureau municipal;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT les candidatures reçues, les entrevues et la recommandation du comité de sélection;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 440-2023-07

D'EMBAUCHER Madame Dominique Chagnon à titre de secrétaire-réceptionniste.

QUE le début de l'emploi soit le 1^{er} août 2023.

QUE ses conditions soient celles de la convention collective en vigueur.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à son embauche.

Adopté

4. ACQUISITION APRIA – SERVICE INCENDIE

Madame la conseillère Chanel Fortin déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts concernant ce point, du fait de son statut de pompière. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter concernant ce point.

CONSIDÉRANT le projet d'achat d'appareils de protection de respiration individuelle autonome au service incendie;

CONSIDÉRANT que le projet est inclus au règlement d'emprunt 709-2022;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de CFS et Aéro-Feu;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est Aéro-Feu:

Soumission numéro S-00336361 : 104 765 \$ plus les taxes applicables.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 441-2023-07

QUE la Municipalité de Saint-Côme acquière les appareils de protection de respiration individuelle autonome au service incendie selon la soumission S-00336361 au coût de 104 765 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit payé par le règlement d'emprunt prévu à cet effet, selon le montant restant disponible du règlement et le surplus soit payé à même le surplus accumulé non affecté de la Municipalité de Saint-Côme.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



5. ACQUISITION PONCEAUX

CONSIDÉRANT la demande de prix pour l'acquisition de ponceaux de différentes tailles pour les travaux de reconstruction des routes municipales;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (prix excluants les taxes) :

Quincaillerie Hervé Larochelle : 53 260,13 \$

EMCO Corporation : 62 764,09 \$

ARMTEC : 65 497,29 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 442-2023-07

QUE la Municipalité de Saint-Côme donne le mandat d'acquisition des ponceaux à Quincaillerie Hervé Larochelle au montant de 53 260,13 \$ excluant les taxes.

QUE le montant soit payé par le règlement de voirie prévu à cet effet.

Adopté

6. DEMANDE AU FONDS POUR ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS (FACL)

CONSIDÉRANT le nouveau fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) qui se termine le 18 août prochain;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 443-2023-07

QUE la Municipalité de Saint-Côme dépose une demande d'aide financière au fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) afin de permettre la construction de logements abordables.

Adopté

7. AUTORISATION FRR VOLET 2 – CAMP RICHELIEU

Madame la conseillère Chanel Fortin déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts concernant ce point, du fait de son statut de responsable au Camp Richelieu. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter concernant ce point.

CONSIDÉRANT le programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 de la MRC de Matawinie;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- CONSIDÉRANT** que le FRR vise à soutenir le développement des régions et municipalités;
- CONSIDÉRANT** que le Camp Richelieu désire aménager un terrain de mini-golf qui servira pour le camp de jour et également pour les citoyens;
- CONSIDÉRANT** que les saines habitudes de vie sont au cœur des préoccupations du conseil municipal;
- CONSIDÉRANT** que des sommes sont disponibles dans le cadre de Fonds régions et ruralité volet 2, sous le volet Actions locales en soutien à l'amélioration des milieux de vis de la MRC de la Matawinie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 444-2023-07

- QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme autorise le camp Richelieu Saint-Côme à déposer une demande d'aide financière au montant de 20 0000 \$ dans le Programme fonds régions et ruralités (FRR) volet 2.
- QUE** le Camp Richelieu de Saint-Côme doit assurer la mise de fonds nécessaire.

Adopté

8. TRANSFERT LOTS – CHEMIN DU DOMAINE-SIMON

- CONSIDÉRANT** que la rue physique n'ait pas dans le cadastre du lot du Chemin du Domaine-Simon sur certaines sections;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a mandaté un arpenteur afin de relever la rue;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit échanger les parties de lots avec les propriétaires concernés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 445-2023-07

- QUE** le maire, Martin Bordeleau, ainsi que la directrice générale, Marie-Claude Couture, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires aux transferts des lots en lien avec la rue du Domaine-Simon.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



9. MANDAT ASPHALTE PATINOIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une subvention pour refaire l'asphalte sur la patinoire;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (prix excluant les taxes) :

Asphalte Lanaudière : 38 250 \$
Pavage LP : 52 696,88 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par madame la conseillère Chanel Fortin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 446-2023-07

DE donner le contrat de pavage à l'entreprise Asphalte Lanaudière au montant de 38 250 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le surplus du projet soit assumé par le fonds réservé des frais de parc.

Adopté

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 447-2023-07

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière